

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5  
Téléphone : 514 872-3770  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Ahuntsic –  
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 25 mars 2021**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207684008**

***Accorder un contrat à la firme ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre (4) ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 6 918 074,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18467) - (4 soumissionnaires - 2 conformes).***

**“Original signé”**

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE207684008**

*Accorder un contrat à la firme ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre (4) ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 6 918 074,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18467) - (4 soumissionnaires - 2 conformes).*

À sa séance du 24 février 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 mars, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre ans.

Le Service a d'abord informé la Commission que le projet vise l'acquisition d'un logiciel qui permettra de gérer la sécurité de l'ensemble des périphériques de la Ville. Sa sécurité, son déploiement et son support sont dans la portée du contrat. Aussi, neuf addendas ont été publiés, dont l'une présentait une nouvelle version du bordereau excluant l'aspect de virtualisation. L'appel d'offres d'une durée de 160 jours a permis de recevoir quatre soumissions, dont deux conformes, parmi les 29 entreprises qui s'étaient procuré les documents d'appel d'offres. Les raisons de désistement ont été communiquées à la Commission, cependant plusieurs demandes sont restées sans

réponse. Le Service a expliqué l'important écart favorable observé, de l'ordre de 50%, par l'escompte de volume accordé à la Ville par le fournisseur, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'une solution à rabais puisque la firme adjudicataire est fort bien positionnée selon la firme indépendante d'évaluation de produits informatique *Gartner*. Quant à l'écart de 29,8% entre les deux seules soumissionnaires conformes, le Service l'explique toujours par l'importance de l'escompte accordé par le plus bas soumissionnaire conforme.

Puis, en réponse aux questions des commissaires, le Service a d'abord expliqué que les deux années prévues au contrat sont justifiées par le coût important et la durée de l'implantation, dont l'évaluation est de 1 M \$ et qui se déroulera sur une année. En outre, l'année supplémentaire vise à assurer le suivi du bon fonctionnement de la solution implantée. Quant à la raison du rejet des deux soumissionnaires, le Services a expliqué que les firmes rejetées ne pouvaient rencontrer les critères d'intégration des différentes plateformes, notamment en lien avec la sécurité et la connectivité des accès VPN, des requis nécessaires pour la Ville. Aussi, certaines firmes n'acceptent pas les clauses contractuelles de la Ville.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission comprend bien que le niveau de contrôle à distance requis par la Ville est devenu un incontournable en contexte de pandémie où le travail à distance est devenu la norme. Aussi, l'opinion de la firme indépendante *Gartner* est un élément des plus rassurants ainsi que les deux années de suivi prévu au contrat, ce qui permettra d'assurer une implantation optimale et de s'assurer de la fluidité des opérations. Néanmoins, la Commission constate que les estimés de contrôle des contrats en TI sont largement surestimés. Par conséquent, la Commission invite le Service à revoir ses méthodes d'estimé à l'avenir.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
  - o *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
  - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE207684008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**